

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Présents : MM. François ANTONIOTTI, Jean-Baptiste CECCALDI, Paul LIONS, Pierre POLI, Maurice PARRIGI et Jean-Marie SEITE

Absents : Marie-Joséphine CAPINIELLI et Pierre GUIDONI

Excusés : Attilius CECCALDI et François MARCHETTI

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice PARRIGI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président rappelle que dans le cadre du plan d'actions TEPCV, le PETR du pays de Balagne a lancé une étude de faisabilité de l'aménagement d'une voie verte sur la façade littorale. Le déroulement de cette étude a été confié à l'entreprise INDDIGO SAS qui a identifié un tracé continu et réalisable à court terme entre Bodri (Commune de Corbara) et Sainte Restitute (Commune de Lumio).

Une consultation a été lancée afin d'attribuer le marché public concernant la maîtrise d'œuvre de cette infrastructure.

Une seule candidature de la SELARL Legrand-Antoniotti nous est parvenue dans les délais.

Le comité syndical, après analyse des offres et au regard des critères d'attribution, propose d'attribuer le marché à l'entreprise Legrand-Antoniotti pour un montant de 26 969 € H.T.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure : aménagement de la voie verte à la SELARL Legrand – Antoniotti pour un montant de 26 969,00 euros HT.
- Autorise le Président à signer le marché correspondant et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché.

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 2	Excusés 2
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contres 0	Abstentions 0

Délibération n°2017/039

Date de convocation : 05/12/2017

Date d'affichage : 14/12/2017

OBJET : attribution du marché de Maîtrise d'œuvre d'infrastructure de la voie verte entre Calvi et l'île-Rousse

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

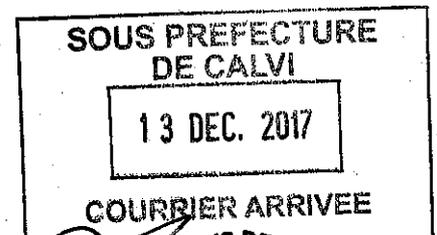
Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, le mardi 12 décembre 2017

Les membres du Comité Syndical

Le Président,
Monsieur Paul LIONS



Handwritten signatures of the committee members and the president, Paul Lions.